

Compte rendu de la CFVU du 29 novembre 2022

Rédigé par les élu·es PULS

- I- Informations de la Présidente et des Vice-Président·es**
- II- Enveloppe formation 2023**
- III- Dates 2023 de campagnes et candidatures**
- IV- Conventions internationales**
- V- Création de formation**
- VI- Commissions Vie Étudiante : FSDIE Aides sociales - exonérations – CVEC**
- VII- Questions diverses**

Votants : 23 dont procurations.

La séance débute à 9h35. La Présidente excusée, elle est au CA de Condorcet.

I- Informations présidence

Raphaëlle Laignoux (VPCFVU) : le 1^{er} comité permanent (CP CFVU) de l'année sera réuni en décembre. L'ordre du jour : 3 questions seront traitées :

- Le calendrier universitaire (présenté en CFCVU en janvier) ;
- Réflexion sur le rapport HCERES (comment il peut être présenté au mieux aux élu·es de la CFVU) ;
- Schéma pluriannuel du handicap (présenté en CAC plénier au printemps 2023). Une commission handicap se réunit la dernière semaine de décembre.

Le budget : examiné par les CFVU janvier et février : il s'agit de l'enveloppe fonds dépense formation et du projet présenté devant le CA 500 000 euros (reconduction).

Jérôme Glachant (VP CFVU) :

- Concernant l'HCERES, réunion des directions ce jeudi 1^{er} décembre. La CFVU du 18 avril regardera le travail d'autoévaluation pour l'HCERES (CFVU initialement prévue le 11 avril mais déplacée au 18 avril). Date de retour des formations fixée au 6 mars. Entre 6 mars et 18 avril cela permettra d'instruire les dossiers. Il s'agit de la compétence du CAC : il examinera l'auto évaluation HCERES dans son ensemble le 14 mai avant qu'elle soit rentré au niveau de la plateforme HCERES avec deux limites, le 1^{er} juin pour l'aspect recherche et le 15 juin pour l'aspect formation.
- Concernant l'enveloppe formation : l'année dernière la présidence a alloué 500 000 euros sur des projets structurants examinés par chacun des conseils. L'année dernière, la CFVU a dû trancher entre deux projets sur les alumni et l'accompagnement des étudiant·es à l'expression écrite. Ce processus est renouvelé cette année en février/mars. Il faudra qu'on réfléchisse à des projets à faire remonter. Les projets peuvent remonter des 3 conseils : CA, CR, CFVU.

La VP CFVU : aujourd'hui il s'agit de la dernière séance des élu·es étudiant·es actuels. Les VP les remercient pour leur assiduité et les élections ont lieu la semaine prochaine.

Le VP étudiant (E. Bougeard) remercie les membres de la CFVU.

Le VP CFVU : il y a eu un travail énorme fait dans les commissions et en section disciplinaire.

Les élections sont les 7, 8 et 9 décembre. Lors du CAC plénier du 10 Janvier, on procèdera à l'élection d'un successeur au VP étudiant et à l'élection des membres de la section disciplinaire usagers.

La VP CFVU demande s'il y a des questions diverses : non. Une personne de la société Codexa prend des notes.

II- Enveloppe formation 2023 / Budget

Le VP CFVU :

→ 1^{er} point : question de la répartition de l'enveloppe formation dans le cadre du montant pré-alloué par le CA et dans le cadre des orientations stratégiques. Le montant 2023 reste inchangé : 1 400 000 euros. Il faut répartir cette somme parmi les composantes, sans rallonger cette année par rapport à l'année passée. Rappel des enjeux liés à cette répartition : c'est une compétence de la CFVU ; à P1 cette enveloppe entre dans le budget des composantes. On pourrait avoir une autre conception qui ferait entrer l'ensemble des moyens alloués à la formation dans le budget des composantes, ce qui entraînerait une réduction assez forte de ce que la CFVU pourrait examiner. Ce n'est pas le choix qui a été fait à Paris 1. A P1, 140 millions d'euros sont dépensés pour les formations (heures de cours, etc.), avec une certaine inertie car ce budget est lié aux maquettes des formations. La CFVU est attentive à la charge horaire pour chaque étudiant. Il est important que chacun ait des idées pour savoir comment ces 140 millions sont dépensés : ce sont des éléments de pilotage.

→ Tableau de répartition : l'année dernière on avait abandonné l'approche paramétrique qui consistait à répartir les 1 282 000 euros selon le nombre d'étudiant-es par composante, sa taille, etc. On avait constaté que cette répartition paramétrique n'était pas très égalitaire. On avait cherché à démontrer que cette quête d'égalité paramétrique était vaine car il ne s'agit pas de leurs seules ressources, certaines composantes ayant des ressources propres, qui sont inégalement réparties. L'idée a été de créer un fonds de dépenses visant à soutenir des projets des composantes. On a donc procédé à la reconduction des 1 282 000 euros et pour répartir les 118 000 euros en plus, on a créé cet appel à dépenses formation pour des projets de composantes.

→ Concernant les 1 282 000 euros : il s'agit du budget des composantes, sans fléchage particulier, l'idée étant de laisser faire les composantes sur les dépenses qu'elles jugent les plus utiles.

→ Enveloppe de 118 000 euros (pour les formations) : un bilan de son utilisation auprès du CA a été fait par le VP CFVU : 1^{er} appel à dépenses en décembre 2021 et analyse et adoption des projets en janvier 2022 (66 000 euros alloués à ce moment-là). Il était nécessaire de faire un 2^e appel à dépenses car toute l'enveloppe n'était pas dépensée. Le 1^{er} juin 2022 : vote de ce 2^e appel pour allouer 44 000 euros. L'appel à dépenses alloue des euros ou des heures. Ces appels à dépenses visent à accroître les besoins des composantes, ont un rôle de budget participatif et peuvent faire émerger des besoins/dépenses. Au-delà de l'argent distribué, cela permet de voir les besoins des composantes pour évoluer ensuite. Le fait que ce soit participatif : les membres du CP CFVU et de la CFVU discutent des projets ce qui est intéressant.

Pour cette année 2022/2023, il est proposé de reconduire cette répartition (enveloppe de 118 000 euros), avec une répartition inchangée des 1 282 000 euros et un calendrier similaire avec examen des projets à la CFVU de février 2023. Il y aura peut-être 2^e appel à dépenses en juin.

→ **Le VP CFVU** saisit cette occasion de discuter des moyens alloués à la formation : le ministère a lancé le P2CA (projet connaissances des coûts et activités établissements enseignement supérieur et recherche) : il s'agit de faire remonter des données par rapport aux coûts des formations en vue de la comparaison entre établissements et leur pilotage. Ces études sont publiques (site DGSIP). Quelques chiffres de P1 : coût total formations 131 424 000 euros sur l'année civile, 34 500 étudiant·es dans les formations accréditées (les autres sont en DU, prépa, etc.) donc 3373 euros par étudiant·e.

Moyenne : 8.4h par étudiant·e pour l'année.

1 Enseignant·e/Enseignant·e chercheur titulaire pour 31.5 étudiant·es.

0.61 BIATSS par EEC titulaire. (voir site DGSIP et voir tableau répartition par composante).

Le VP présente un tableau comparant les taux d'encadrement, qui montre des disparités entre les composantes et entre les niveaux de diplômes (L,M) selon les choix des composantes. Les composantes ont une liberté de répartition des moyens entre L et M.

Un élu UNSA : dans l'appel à dépenses, il est fait mention du financement de déplacements d'EC et de chercheurs spécialisés : de quoi s'agit-il ? De plus, l'appel à dépenses alourdit la charge administrative, avec un travail supplémentaire pour monter les dossiers.

Le VP CFVU : Il y a des pratiques différentes dans les composantes qui font appel par exemple à des collègues vacataires très spécialisés pour un séminaire de M2. C'est une demande de l'UFR11 par exemple. D'autres composantes ne le font pas. Mais il ne s'agit apparemment pas d'une pratique réglementaire.

Une élue PULS manifeste son accord avec l'élu UNSA sur le fait que l'appel à dépenses alourdit inutilement le travail des personnels administratifs et des EC (ceux qui montent et ceux qui examinent les dossiers). C'est une « usine à gaz » pour répartir un montant pas énorme. Cela pose une fois de plus le problème de la multiplication de ces appels comme Sob'rising, etc. On est asphyxié par ce travail d'appel à projets, est-ce utile d'en ajouter un autre pour un enjeu aussi faible ?

Par ailleurs, que fait le ministère des données P2CA ? Est-ce que cela donne lieu à des budgets qui créent des postes dans les universités mal dotées ? Quant aux documents produits, les catégories sont assez illisibles (par exemple, les groupes de disciplines). L'élue recommande de consulter le site de la conférence des praticiens de l'enseignement supérieur¹ qui donne des indicateurs de pilotage au niveau national et de tous les établissements, par exemple : le taux de titulaires, le taux d'encadrement EC et BIATSS, les ressources par étudiant, etc. On s'aperçoit que P1 est très mal classée par rapport aux autres établissements : dernier ou avant dernier pour le taux d'encadrement. N'a-t-on pas des arguments pour dire que P1 est très mal dotée ? P1 est particulièrement mal traitée par le ministère. L'institution n'aurait-elle pas son mot à dire dans ce P2CA ?

¹ <https://cpesr.fr/>

Concernant la liberté des composantes quant au choix de répartition des moyens entre L et M : est-ce qu'il est légitime que ce soit de la responsabilité des composantes ? Quel est rôle de la CFVU et du CA ?

Le VPCFVU répond qu'il est en effet intéressant de comparer les données. Les maquettes sont votées par la CFVU. Les composantes proposent et la CFVU contraint les choix des composantes. Une licence c'est au moins 1500 heures. Il n'y a pas de liberté de répartition par les composantes. C'est la politique de l'établissement qui définira les priorités dans le cadre de la nouvelle accréditation.

La VPCFVU : il faudra réfléchir au rôle de la CFVU dans cette accréditation.

Un élu Réinventions P1 : on a une année de recul par rapport à l'appel à dépenses et avoir consommé presque toute l'enveloppe c'est plutôt un succès. Personne n'est obligé de répondre. Il peut y avoir une politique discutée dans la composante pour savoir comment on va se positionner. Si la composante a assez d'argent, il est inutile de répondre à cet appel à dépenses. On a tellement l'habitude de vivre dans la pénurie que les EC manquent d'imagination pour proposer des projets répondant au manque de moyens. C'est une occasion pour la composante de discuter des enjeux budgétaires. Pour certaines UFR, c'est un système assez vertueux.

Un élu SNPTES : il y a des initiatives qui joue le rôle de thermomètre, pour prendre la température, de révélateur aux envies, aux désirs des UFR, dans lesquelles les projets peuvent évoluer. Cet appel est intéressant au-delà du travail supplémentaire des BIATSS et EC.

Le VP CFVU indique que les taux d'exécution des budgets sont différents selon les composantes. Pour lui, les UFR ont besoin d'espaces de liberté même si ça demande du travail.

Vote : 6 contre, répartition adoptée.

III- Conventions internationales

Julien Frémont (DRI²) représente l'EES³ et le porteur de cet accord de coopération (Rémi Bazillier, PR UFR02) entre P1 et Pontificia Universidad Javeriana Bogota (Colombie) : l'accord concerne la mobilité non diplômante, un double diplôme bilatéral, les échanges d'étudiant·es L M et doctorants (4 étudiant·es de chaque université). Pour le double diplôme : au niveau M cela concerne jusqu'à 5 étudiant·es par université. L'université PUJ de Bogota est privée (coût 7000 euros par année d'étude) : ne pas faire payer nos étudiant·es pour l'obtention de ce diplôme en plus de leur diplôme P1. Complexité de cet accord de coopération et mise en place d'un accord cadre. Licence en Colombie 4 années vs France 3. L'accord a été étudié attentivement par les VPCFVU.

Pas de question sur la double diplomation.

Vote : adopté à l'unanimité

² Direction des Relations Internationales

³ Ecole de l'économie de la Sorbonne

IV- Dates des campagnes 2023

Le VPCFVU : Chaque année la CFVU discute des dates de campagne (puis approuvé par le CA). La nouveauté est la mise en place de la plateforme M1. Une réunion est prévue à destination des responsables de composantes et de diplômes le 6 décembre.

Les dates des candidatures Parcoursup L1, e-candidat L2 L3 et M e-candidat sont indiquées (toutes les dates entre mars et juin excepté pour doctorat), ainsi que les dates limites des inscriptions administratives sachant qu'il y a toujours des inscriptions dérogatoires/tardives. Ex : étudiant boursier (avance de l'inscription et remboursement ensuite). Pour la L1 Parcoursup, il n'y a pas d'autre choix. Le respect des délais d'inscriptions est impératif.

Un élu PULS demande à ce que soient ajoutées des informations pour les candidatures L1 des étudiant·es apatrides, réfugiés, demandeurs d'asile, protection subsidiaire et temporaire car la loi indique qu'ils ne passent pas par Parcoursup (pour la L1) mais par une demande d'admission préalable (DAP) ou un autre dossier (déposé au service des relations internationales).

Vote : unanimité.

V- Parcours M1 droit international européen et comparé

IED⁴ : Yann Arzel et Etienne Pataut (EDS⁵) sont chargés de ce diplôme. Un diplôme à distance : 2^e année ouverte depuis cette année. Il s'agit de compléter la formation. 4000 étudiant·es inscrits environ (engagement pris face au ministère). Des moyens ont été affectés à Paris 1 par le Ministère en contrepartie de la possibilité d'accueillir de nombreux étudiant·es. Il s'agit ici de compléter l'offre qui a été esquissée l'année dernière : 4 diplômes (1 master de droit historique, 1 master de droit privé, 1 master de droit public et 1 M2 de droit international européen et comparé dont l'ouverture du M1 est souhaitée cette année). Il ne s'agit pas de dupliquer à distance l'EDS mais de couvrir les grands champs demandés par les étudiant·es.

Le VPCFVU rappelle l'historique et le vote l'an passé sur l'ouverture de 3 parcours de M2 en CFVU. Aujourd'hui le CAVEJ IED présente ce parcours de M1 (pour ouverture à la prochaine rentrée). On avait une capacité d'accueil de 1500 en M1 à l'IED l'année dernière mais ces capacités d'accueil ont été ramenées à 450 et seront portées à 600 étudiant·es si ce M1 ouvre.

Yann Arzel : aujourd'hui l'IED compte 750 inscrits dans les 2 années de M toutes mentions confondues. Les formations à distance ont un taux de réussite nettement inférieur aux formations en présence (ne dépasse pas 25 ou 30%). Pour le M1 droit international et comparé, on demande une capacité d'accueil de 140 (moyenne des 4 M1), ce qui nous permet de remplir nos engagements vis-à-vis du Ministère, en contrepartie des moyens supplémentaires alloués.

Etienne Pataut : L'idée de cette double formation est de dépasser la séparation entre droit public et droit privé et d'avoir une vision un peu plus large et différente en droit comparé et européen (droit privé et droit public). Le M1 et le M2 sont pensés en cohérence avec l'idée que les étudiant·es sortant du M1 entrent en M2. Dans ce cadre, l'idée générale est d'insister sur les fondamentaux et en M2 de réfléchir par matière et question. La structure générale est calée sur

⁴ Institut d'études à distance, ancien CAVEJ, IED intégré maintenant à l'EDS

⁵ Ecole de droit de la Sorbonne

la structure générale à l'IED. Une particularité intéressante : ce Master est pensé dans une logique bilingue / Maîtrise de l'anglais. Taux 1/3 cours et séminaires proposés en anglais.

Un élu CGT demande quels sont les droits d'inscription spécifiques à l'IED.

E. Pataut précise que ces diplômes à distance exigent des moyens matériels et des compétences spécifiques : un temps et une disponibilité spécifiques des personnels administratifs et enseignants. Quelques dispenses de droits ont été accordées mais peu de demandes d'exonération demandées par les étudiant·es.

La VP CFVU R. Laignoux rappelle que la commission d'exonération est spécifique à l'IED, cela ne passe pas par l'université qui ne peut pas exonérer sur les droits spécifiques mais uniquement sur les droits nationaux.

Le VP étudiant Esteban Bougeard estime que le surcoût est très élevé et que les prochains élus devront s'en saisir.

Le VPCFVU rappelle que suite à ce vote de la CFVU la présentation du parcours sera faite au CA. La question des tarifs de l'enseignement à distance est posée, comme pour la licence d'art. La commission d'exonération permet que les dispenses soient accordées de manière transparente. Ce sont des formations en DU et pas des diplômes nationaux. Des moyens pérennes en EC et en BIATSS ont été affectés à l'IED, intégré à l'EDS.

E. Pataut indique qu'il s'agit de décroïsonner et brasser les enseignements (les EC recrutés n'enseignent pas exclusivement à l'IED). L'IED souhaite proposer un média au service de l'IED avec une prise des cours en visio, qui seront réutilisés dans les enseignements à distance.

Une élue PULS s'inquiète de la possibilité de substituer ce système aux enseignements en présentiel en dehors de l'IED.

E. Pataut répond qu'il n'en est pas question : on reste en présentiel, se former à distance est plus difficile et donne des résultats moins bons.

Benoît Roque (DSUIN) : dans la présentation de la formation il manque un paragraphe, celui du dispositif pédagogique à distance afin de rendre intelligible ce qui est complété ici à l'oral. Il faut réfléchir à une formalisation des coûts, qui font aujourd'hui abstraction des compétences liées à l'ingénierie de formation et à l'ingénierie pédagogique. On constate une absence totale de cette ligne de compétences : par exemple quelle est la part BIATSS dans la fiche budget ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Il faut mettre des mots sur les compétences. On doit mobiliser de l'ingénierie pédagogique. Il souligne qu'aujourd'hui le SUN voit arriver des projets qui ont été acceptés et exigent des moyens du SUN. Avant le COVID, il s'agissait d'initiatives isolées mais ça s'est développé depuis.

Vote parcours : abstentions 6, adopté.

VI- Commissions Vie Étudiante : FSDIE Aides sociales - exonérations – CVEC

La VP CFVU présente le bilan du FSDIE. Cette année, on a tout dépensé alors que ce n'était pas le cas auparavant. Les commissions sont plus fréquentes.

Un élu CGT se félicite que le système soit plus efficace.

Le relevé de propositions de la commission FSDIE aides sociales du lundi 28 novembre 2022 a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

La VP CFVU présente le bilan de la commission d'exonérations : c'est la deuxième commission de l'année avec 72 dossiers (dont 6 non éligibles) et 34 demandes accordées.

Le relevé de propositions de la commission d'exonérations du jeudi 24 novembre 2022 a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

La VP CFVU présente le bilan de la CVEC, qui dispose d'un budget de 95 euros par étudiant, soit 2,7 millions d'euros l'année dernière. La charte CVEC a défini des objectifs et une répartition entre les différents types de projet (santé, art et culture, vie de campus, sport, handicap, FSDIE, aménagement des locaux, éthique du vivre ensemble, développement durable). Une répartition légèrement modifiée est proposée sur la base de ce qui a été alloué l'année dernière.

Un élu CGT demande des explications au sujet de la baisse de la part du handicap. Ne faudrait-il pas davantage de personnel pour le pôle handicap ?

La VP CFVU explique que la CVEC n'est pas la seule source de financement dans ce domaine. La dotation du ministère sur ce poste a augmenté et d'autres lignes budgétaires peuvent être sollicitées.

Laure Christophe, de la DEVE, indique qu'il y a de plus en plus d'étudiant.es concernées et qu'en effet, ce serait bien d'avoir plus de personnel (aujourd'hui entre 3 et 5 personnes).

Un élu UNSA rappelle que la surveillance des examens devient de plus en plus compliquée en raison de l'augmentation des tiers-temps. Est-il possible de recruter du personnel sur la CVEC ? On a par ailleurs besoin de personnels infirmiers.

La VP CFVU indique que la mise en place de la nouvelle direction du service de santé va faciliter l'accueil des étudiant.es. On a eu le recrutement d'un personnel de santé à l'EAS. On a aujourd'hui un problème de locaux pour accueillir du personnel.

Un élu SNPTES intervient sur la forme pour rappeler que des documents sont à communiquer en même temps que le PV. Il souligne que le relai handicap a besoin de visibilité et rappelle les enjeux d'entraide et de solidarité, dans la tradition de l'éducation populaire. On accueille plus d'étudiant.es et on fait donc face à plus de difficultés.

Le relevé de propositions de la commission CVEC du vendredi 25 novembre 2022 a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

La séance est levée à 12h35.

CR rédigé par les élu·e·s PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

